

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 14 janvier 2020

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Trois autorisations de cession de minerai de nickel

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Nickel Mining Company (NMC) à céder 800 000 tonnes humides de minerai à basse teneur en nickel à la société chinoise Yichuan, par l'intermédiaire de la société Posco. Cette autorisation est accordée pour l'année 2020, pour du minerai dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,8 % en nickel en moyenne annuelle, en provenance des centres miniers NMC de Ouaco, Poya, Kouaoua, Nakety, N'go et Bogota.

En savoir plus : La Chine est aujourd'hui le seul débouché pour tous les minerais de basse teneur en nickel qui sont non valorisables par les usines implantées en Nouvelle-Calédonie et par les autres clients à savoir le Japon et la Corée du Sud. Fin 2017, la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) a signé un accord avec la société Yichuan au titre duquel la SMSP pourrait devenir actionnaire majoritaire en contrepartie d'un engagement d'alimenter annuellement l'usine à hauteur de 600 000 tonnes humides de minerai. L'objectif pour NMC étant de trouver des débouchés pour du minerai non valorisable sur le territoire ou dans l'usine de Gwangyang en Corée du Sud. Dans l'attente de l'aboutissement des discussions et de l'examen de l'accord finalisé par le gouvernement, la NMC a été autorisée à exporter du minerai vers Yichuan (440 000 tonnes humides de minerai à basse teneur en nickel en 2018, puis 460 000 tonnes en 2019).

Le gouvernement a également modifié l'autorisation délivrée en 2015 à NMC de céder 3,8 millions de tonnes de minerai de nickel par an à la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie (SNNC) (teneurs sur sec inférieures ou égales à 2,07 % en nickel en moyenne annuelle). La modification porte sur le type de minerai actuellement de type saprolitique, afin de pouvoir exporter également du minerai latéritique (3,5 millions de tonnes humides de saprolite par an et au maximum 300 000 tonnes humides de latérite par an). Ces cargaisons sont nécessaires à la production de l'usine société du Nickel de Nouvelle-Calédonie (SNNC) de Gwangyang et l'autorisation est délivrée jusqu'en 2037.

Le gouvernement a enfin renouvelé son autorisation délivrée à la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) de céder des produits miniers à la société japonaise Sumitomo via la société Mitsui. Cette autorisation est accordée pour dix ans, pour un tonnage annuel maximal de 575 000 tonnes humides de minerai dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2,1 % en nickel en moyenne annuelle. La société Montagnat dispose d'ores et déjà d'une autorisation d'exportation de minerai au profit de la société Sumitomo octroyée en 2011 mais celle-ci arrive à échéance le 31 mars prochain. Les produits miniers cédés pourront provenir des centres miniers exploités par la SMGM.

* * *

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****